



Déclaration des élu.e.s de la CAP des AAE CAP du 6 juin 2019

Les agent.es au cœur du travail des représentant.es du personnel en CAP

Après deux suspensions de séance, les élu.es ont décidé de ne pas émarger et de boycotter la CAP. Nous attendons une nouvelle convocation sous quinzaine et alertons nos ministres.

En pré CAP, les élu.es des organisations syndicales ont constaté de nombreuses inexactitudes et irrégularités dans des situations individuelles d'agent.es (application de la circulaire mobilité). Ces erreurs n'ont pas été corrigées pour cette CAP. A l'heure d'AP 2022 et de la mort programmée des CAP fin 2019, les organisations syndicales soulèvent les inquiétudes des agent.es d'administration centrale et des services déconcentrés relatives à un maintien d'emploi sur la même résidence administrative, leurs mutations et leur déroulé de carrière en général. Elles ont demandé la tenue de points d'information réguliers et d'une CAP extraordinaire en septembre. L'administration a refusé de s'engager.

L'illustration de la perte de pouvoir de la CAP, se traduit par la situation dramatique de l'une de nos collègues. Cette agente, enceinte, victime de discriminations, d'intimidations répétées et de pressions inadmissibles, se voit refuser la titularisation au concours Sauvadet, alors qu'elle est depuis dix ans sur un poste pour lequel elle a montré entière satisfaction et a obtenu une brillante réussite au concours. Elle est à l'heure actuelle dans une situation de risques psycho-sociaux extrêmement graves dont l'employeur porte l'entière responsabilité.

Cette situation individuelle est symptomatique d'un mode de fonctionnement général, qui ne va cesser de s'aggraver avec l'organisation territoriale de l'Etat, la « transformation des administrations centrales et les nouvelles méthodes de travail » (circulaire PM parue ce jour au *Journal officiel*). A l'heure où sont jugés les anciens dirigeants de France Télécom, nous appelons la haute administration à s'interroger sur sa responsabilité.